

**PROCEDURE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
des enfants issus de familles itinérantes
et de Voyageurs**



INSCRIPTION SCOLAIRE DANS LE 2nd DEGRE

1. Accueil et inscription dans l'établissement référent.
2. Présentation des pièces justificatives suivantes par la famille :
 - attestation de stationnement avec mention de la date théorique de départ,
 - livret de famille/extrait d'acte de naissance.
3. Envoi de l'attestation de stationnement par fax de l'établissement à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (Service de la DIVEL).
4. La Direction des services départementaux de l'éducation nationale (Service de la DIVEL) envoie l'arrêté d'affectation à l'établissement.